Cruas, le 13/12/2023

Procès-Verbal
Du Conseil Communautaire du 10 Octobre 2023 à 18H00
Salle des fêtes de Cruas

A l'ouverture de la séance :
PRESENTS : 22

NOM	FONCTION	ORGANISME
BERNARD Alain	Maire- Délégué communautaire	Mairie de Saint-Lager-Bressac
BOUNIARD Philippe	1er adjoint- 5ème vice-président – Délégué communautaire	Mairie Alba-la-Romaine
BOYER Yves	Maire- Président	Mairie de Baix
BUARD Raphaël	Conseiller municipal- Délégué communautaire	Mairie de Le Teil
CHABAUD Jacques	Conseiller municipal- Délégué Communautaire	Mairie Le Teil
FAURE Olivier	Maire- Délégué communautaire	Mairie de Rochemaure
FAURE-PINAULT Virginie	Conseillère Municipale – Déléguée communautaire	Mairie de Le Teil
FERROUSSIER Franck	Conseiller municipal- Délégué communautaire	Mairie de Cruas
GRIFFE Gérard	Conseiller municipal- Délégué communautaire	Mairie de Le Teil
HEYRAUD Michel	Maire- Délégué Communautaire	Mairie de Saint-Bauzile
JOURDAN Maurice	4ème adjoint- Délégué communautaire	Mairie de Saint-Symphorien-sous-Chomérac
LAUSSEL Marie-Josèphe	2ème Adjointe- 2ème vice-présidente – Déléguée communautaire	Mairie de Meysse
LAVILLE Marie-Noëlle	Maire- 8ème vice-présidente	Mairie de Saint-Martin-sur-Lavezon
MAZEYRAT Alain	6ème adjoint- Conseiller municipal- Délégué communautaire	Mairie de Le Teil
MORELLI Pierre	Conseiller municipal- Délégué communautaire	Mairie de Cruas
NOËL Bernard	4ème Adjoint- 1er vice-président – Délégué communautaire	Mairie de Le Teil
PETITJEAN Gilbert	Maire- Délégué communautaire	Mairie de Saint-Thomé
PÉVÉRELLI Olivier	Maire- 3ème vice-président – Délégué communautaire	Mairie de Le Teil
REYNAUD Bernard	1er Adjoint- Délégué communautaire	Mairie de Cruas
SAVATIER Paul	Maire – 7ème vice-président	Mairie de Saint-Vincent-de-Barrès
TOLFO Pascale	1ère Adjointe- 4ème Vice-Présidente	Mairie de Le Teil
VILLARD Serge	Maire- Délégué communautaire	Mairie d'Aubignas
OZIL Guillaume	Directeur Général des Services	EPCI Ardèche Rhône Coiron

Absents avec procuration : 8
Mme Cécile BAYLE ayant donné pouvoir à Mme Pascale TOLFO.
Mme Claire BOMBRUN ayant donné pouvoir à M. Philippe BOUNIARD.
M. Alain BOUVIER ayant donné pouvoir à M. Olivier FAURE.
Mme Rachel COTTA ayant donné pouvoir à M. Bernard REYNAUD.
M. Michel JOUVE ayant donné pouvoir à M. Bernard NOËL.
Mme Stéphanie KWIATKOWSKI ayant donné pouvoir à M. Franck FERROUSSIER.
Mme Noëlle MAZELLIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GRIFFE.
Mme Patricia DIATTA ayant donné pouvoir à Mme Virginie FAURE-PINAULT.

Absents excusés : 6. MM. Jean-Luc FLAUGERE, Stéphanie LABEILLE, Sophie LORENZO, Didier MAZZINI Jennifer PESSEAT, Nadia SEGUENI.

Mme Marie-Josèphe LAUSSEL se porte candidate pour assurer le secrétariat de la séance du Conseil Communautaire. Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité pour que Mme Marie-Josèphe LAUSSEL soit secrétaire de séance, M. Raphaël BUARD ayant voté contre.

Secrétaire : Mme Marie-Josèphe LAUSSEL.

Le Président a fait ensuite état des marchés passés entre le 12/09 et le 10/10/2023.

Le projet de PV du Conseil Communautaire du 04 Juillet 2023, après modifications apportées à la demande de M. Raphaël BUARD, a été approuvé à l'unanimité.

Le Président informe que le PV du 12/09 sera mis au vote lors de la séance du 07/11/2023 après rectification des erreurs mentionnées en séance par M. Raphaël BUARD.

M.BUARD rappelle qu'en suivant le raisonnement quant au contenu du procès verbal qui s'entend comme le résumé des opinions exprimées sur chaque point porté à l'ordre du jour, l'intervention de Mme LAUSSEL reprise en point divers qui n'était pas un point porté à l'ordre du jour, et qui n'a pas donné lieu a débat ne trouve alors pas sa place ici.
Il poursuit en indiquant qu'il semble y avoir un problème sur le nombre de présents et absents à la séance du 12 septembre . Ainsi sur la liste des présents, il demande comment s'explique par exemple que M. HEYRAUD qui était présent ne figure pas sur la liste, M. FAURE porteur d'un pouvoir n'est pas porté présent, M. Morelli n'apparait pas, M.Olivier PEVERELLI soit porté présent et absent avec procuration ou M.JOUVE présent et absent.
Concernant le résultat du vote de son voeu, il indique que le président a annoncé 25 Contre, 7 abstentions, 2 Pour et retranscrits au PV, 26 Contre 7 abstentions 2 pour . La séance étant enregistrée, cela est incompréhensible.

Signature d'une convention de Veille et de Stratégie Foncière avec l'EPORA et la commune de Le Teil.

M. Yves BOYER rappelle que cette convention permet de travailler avec EPORA, la commune de Le Teil et la Communauté de communes ARDECHE RHONE COIRON sur des opérations sur lesquelles il y a un enjeu foncier sur la commune de Le Teil.

Les membres présents du Conseil Communautaire ont voté à la majorité le contenu de la Convention de Veille et de Stratégie Foncière sur le territoire de la Commune de Le Teil, M. Raphaël BUARD ayant voté contre cette disposition.

Signature d'un Avenant N°01 au marché de suivi-animation de l'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et des missions complémentaires 2020-2025 avec SOLHIA Drôme.

M. Bernard NOËL rappelle que les objectifs de l'OPAH ont été revus à la baisse. Le marché de suivi animation avec SOLIHA l'est également. Les contributions des communes et de la communauté de communes ARDECHE RHONE COIRON devraient aussi être diminuées.

Les membres présents du Conseil Communautaire ont voté à l'unanimité le projet d'Avenant n°01 au marché de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et des missions complémentaires 2020-2025.

Convention de transfert de gestion avec SNCF Réseau en vue de l'aménagement et-de l'exploitation d'une voie verte sur la ligne ferroviaire entre Alba-la Romaine et Le Teil

M. Philippe BOUNIARD rappelle que cette voie verte est rentrée dans l'intérêt communautaire en 2017.
L'intérêt de ce projet a été confirmé dans le PCAET et approuvé dans le PDMS. Ce projet de voie verte correspond à l'aménagement d'un tronçon de la Via Ardèche.
M. Raphaël BUARD demande quel est le montant des impositions et taxes liées à l'utilisation des dépendances transférées qu'ARC devra acquitter et quel est le montant de la taxe foncière qu'ARC devra acquitter aussi, alors qu'ARC ne sera pas propriétaire.

M. Philippe BOUNIARD répond que SNCF Réseau continuera d'assumer ces taxes. En termes de taxe foncière le montant représente pour l'année 2023, 2 708 euros que SNCF Réseau peut nous refacturer.
M. Raphaël BUARD demande à ce que soit précisé quelles sont les autres taxes à régler par le bénéficiaire mentionnées en page 15 de la convention.
M. Philippe BOUNIARD répond qu'en dehors de la CFE dont le montant est d'environ 400 euros, il n'y a pas d'autres taxes.
M. Raphaël BUARD précise que l'Article R122-2 du code de l'Environnement indique que la construction des pistes cyclables, des voies vertes de plus de 10 km est soumise à une étude d'impact, et demande si cette dernière a été effectuée.
M. Philippe BOUNIARD répond qu'il a été procédé à un état initial de l'environnement et l'Autorité Environnementale nous a dispensé d'une étude d'impact. Il propose de communiquer le document attestant de la dispense d'étude d'impact à M. Raphaël BUARD.

Le Président souligne que cette voie verte permettra de compléter le réseau de pistes cyclables de notre territoire mais aussi relier la Vallée du Rhône à la Basse Ardèche. La CC BERG ET COIRON a également le projet d'aménager la partie de l'ancien réseau ferré qui appartient au SEBA sur son territoire.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité la convention de transfert de gestion entre SNCF Réseau et la Communauté de communes ARDECHE RHONE COIRON, portant sur une dépendance domaniale publique située sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée Le Teil – Alès sur le territoire des communes de Le Teil, Aubignas et Alba-la-Romaine. M. Raphaël BUARD ayant voté contre cette disposition.

Autorisation donnée au Président de signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment industriel en Maison Intercommunale de La Musique.

M. Bernard NOËL rappelle que sur ce bâtiment les fondations ont été totalement repensées et refaites pour un montant de 600 000 euros.
M. Yves BOYER rappelle que le programme devra « rentrer » dans le bâtiment.
M. Franck FERROUSSIER demande quelle est l'estimation du projet. Le Président répond qu'il est prévu la somme de 303 552 euros H.T pour la mission de maîtrise d'œuvre.
M. Guillaume OZIL précise que le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 3 400 000 euros, en incluant le montant des travaux précitées et les études et honoraires afférents portant sur les confortements de fondation et la reprise des désordres structurels du bâtiments induits par le séisme du 11 novembre 2019. Le montant prévisionnel des travaux afférents à la réhabilitation du bâtiment dans le cadre du projet de réalisation de la Maison Intercommunale de la Musique est de 2 700 000 euros H.T.
Le Président rappelle qu'une subvention de l'État de 1 425 170 euros a été attribuée à la CC ARC. Des subventions complémentaires ont été sollicitées auprès d'autres partenaires.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité la signature d'un marché public de maitrise d'œuvre relatif aux travaux de requalification d'un bâtiment industriel situé sur la commune de Le Teil en Maison Intercommunale de la Musique. M. Raphaël BUARD ayant voté contre cette disposition.

Demande de subvention auprès de la Région AURA dans le cadre de l'appel à projet Médiation au cinéma 2024.

M. Bernard NOËL rappelle que cette demande de subvention consiste à financer environ 80% d'un poste de médiatrice. Des actions très fortes sont menées tout au long de l'année pour créer des liens entre le cinéma et les collèges et lycées sur Cruas et Le Teil, mais aussi avec les écoles primaires du territoire.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité la proposition de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'appel à projet Médiation au cinéma 2024. M. Olivier PÉVÉRELLI n'ayant pas pris part au vote, M. Raphaël BUARD s'étant abstenu sur cette disposition.

Signature d'une convention triennale avec l'association ASSOFITAL.

M. Bernard NOËL explique qu'il s'agit avec cette convention pluriannuelle sur trois ans de sécuriser notre partenariat avec ASSOFITAL. Par ailleurs Il y aura toute l'année des actions sur les cinémas de Cruas et Le Teil. Il souligne que cette année la fréquentation a été doublée par rapport à l'année dernière passant ainsi sur le Teil de 594 à 1000 inscrits chez les scolaires.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité la signature d'une convention pluriannuelle 2023-2025 avec ASSOFITAL.

Autorisation donnée au Président de signature de marchés pour l'aménagement de points de collecte semi-enterrés.

M. Paul SAVATIER rappelle que lors du CC du 06/07 il avait été annoncé la politique globale de la CC ARC en matière des déchets ménagers et le déroulé de cette mise en œuvre. Lors du CC du 12/09 il a été présenté les demandes de subvention escomptées auprès de la DETR, de CITEO et du Fonds Vert pour le déploiement de cette politique.
La commission d'appels d'offre s'est réunie le 3/10 et a examiné les propositions concernant l'implantation d'environ 140 points de collecte sur la CC ARC sur une durée de 24 mois avec un début d'implantation courant Novembre 2024.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité la délégation au Président de la signature des marchés publics d'aménagement des points de collecte sur le territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron avec les entreprises suivantes et sur les lots suivants :

- Lot N°1- Fourniture et livraison de contenants enterrés et semi-enterrés : l'entreprise SULO France pour un montant prestation de 2 847 419 € HT

- Lot N°2- Travaux de VRD et pose de contenants enterrés et semi-enterrés : L'entreprise PIERROAN TRAVAUX PUBLICS pour un montant prestation de 415 978.73 € HT

M. Raphaël BUARD s'étant abstenu sur cette disposition.

Mise à disposition d'un personnel entre la Communauté de communes Ardèche Rhône-Coiron et la commune de Cruas.

Mme Marie-Josèphe LAUSSEL rappelle qu'il s'agit de trouver une solution de travail mieux adaptée pour un agent travaillant à la fois sur la commune de Cruas et sur la CC ARC et ce en concertation avec la Commune de Cruas et les besoins en personnel de celle-ci.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité la nouvelle convention de mise à disposition d'un agent entre la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et la Commune de Cruas.

Convention de remboursement de frais avec la Communauté de communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité la convention pour le remboursement de frais correspondante à l'appui en ingénierie dans le cadre de la compétence Culture–enseignement musical, à intervenir entre la Communauté de Communes Ardèche Rhône-Coiron et la Communauté de communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche. M. Raphaël BUARD ayant voté contre cette disposition.

Modalités d'octroi des chèques cadeaux de fin d'année pour les agents.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité pour que la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron attribue pour l'année 2023 à ses agents ou à leurs enfants des chèques cadeaux et paniers garnis dans les conditions proposées.

Modification du tableau des effectifs des agents de la Communauté de communes Ardèche Rhône-Coiron.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité la modification du tableau des effectifs des agents de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron.

Question orale de M. Raphaël BUARD

Durant l'été, des hébergements de plein air, tentes, vans, camping-car et autres caravanes, se sont installés sur un terrain communal Allée de la Digue et dans l'enceinte du terrain communal, 37 Avenue de l'Europe Unie, occupé par Zone 5 au Teil.
Une taxe de séjour a-t-elle été appliquée et collectée ?
Quel tarif a été appliqué ?

Le Président répond qu'il n'y a pas eu de taxe appliquée.

Informations

M. Bernard NOËL rappelle le grand week-end des cafés littéraires du 12 au 15/10/2024 sur les communes de Rochemaure, Saint-Vincent de-Barrès, Viviers, Le Teil, Saint-Lager-Bressac, Saint-Montan, Saint-Thomé, Aubignas, Saint-Bauzile, Saint-Martin-sur-Lavezon et Cruas.

Mme Marie-Josèphe LAUSSEL informe :

- D'une conférence ce jour au Cinéma de Cruas organisée par le Service Petite-Enfance de la CC ARC dont le sujet est : 'Apprivoiser les écrans et grandir'. Elle sera animée par M. Serge TISSERAND, psychiatre et Docteur en Psychologie.
- D'une 'soirée du goût' organisée le 20/10 à la salle polyvalente de Meysse. Des ateliers seront organisés par le personnel de la Restauration collective pour les enfants. Les représentants des Conseils municipaux des jeunes et des enfants tiendront également un stand de produits à déguster.

La séance est levée à 18h50

La Secrétaire de Séance,
Marie-Josèphe LAUSSEL.

Le Président,
Yves BOYER.